



Union Mutualiste Retraite



DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2020

Contact presse
Agence Wellcom - umr@wellcom.fr

Édito

L'UMR, une mutuelle engagée pour promouvoir une épargne responsable

L'Union Mutualiste Retraite (UMR) a été fondée en 2002 avec la volonté de proposer à tous, en complément de notre socle de retraite par répartition, des produits d'épargne spécifiquement adaptés à la préparation de la retraite. Avec l'allongement de l'espérance de vie et face à l'érosion des taux de remplacement, l'UMR propose une solution mutualiste, non lucrative, aux Français qui souhaitent préserver leur niveau de vie à la retraite et faire face aux dépenses liées au vieillissement. Avec 11,2 milliards d'euros d'actifs, en valeur de marché, gérés pour le compte de plus de 385 000 adhérents, l'UMR est aujourd'hui l'un des plus importants organismes souscripteurs de produits d'épargne longue français. Sa gestion responsable permet de garantir le versement d'une rente à vie à ses adhérents, quels que soient les aléas économiques et réglementaires.

Dans un contexte économique de taux bas, défavorable à l'épargne, l'UMR a ainsi pu s'adapter au renforcement des exigences réglementaires. La réforme européenne du droit de l'assurance (Solvabilité 2) a notamment contraint l'ensemble des organismes gestionnaires à renforcer leurs provisions et à s'orienter vers des placements plus sûrs mais aux rendements plus faibles. L'UMR a su rapidement entreprendre les ajustements nécessaires pour bénéficier des dispositions spécifiques aux assureurs long terme tout en alertant les autorités françaises sur ses conséquences, tant pour les organismes proposant des produits d'épargne longue, que pour les épargnants les plus modestes, et le financement de l'économie réelle.

Nous sommes en effet convaincus que l'épargne de long terme est la meilleure manière de concilier l'intérêt des individus qui nous confient leurs capitaux et celle de l'économie dans laquelle ils vivent. La gestion diversifiée des capitaux sur le long terme offre aux épargnants la meilleure protection contre les à-coups des marchés financiers. L'horizon long permet à l'UMR de participer au développement des entreprises françaises et européennes, y compris les PME et les entreprises innovantes, ainsi qu'au financement des infrastructures nécessaires à nos économies. Enfin, parce que notre activité nous amène à nous projeter naturellement vers l'avenir, nous avons été parmi les premiers à mettre en place une stratégie d'investisseur responsable, prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

C'est cette vision mutuellement bénéfique que l'UMR a défendue auprès des pouvoirs publics lors du processus de l'élaboration de la loi PACTE. L'UMR a salué la volonté du gouvernement de développer l'épargne retraite en améliorant la lisibilité et la cohérence des dispositifs existants. Pour autant, nous regrettons que le législateur n'ait pas saisi l'occasion pour mettre en place un dispositif fiscal incitant les Français non imposables sur le revenu à se constituer l'épargne retraite dont ils auront indubitablement besoin.

Les mutuelles qui participent à notre union savent qu'il est aujourd'hui indispensable de proposer à leurs adhérents des solutions pour vivre pleinement et sereinement une période de retraite qui représente près d'un tiers de vie. Bien que la loi Pacte ait ouvert la possibilité de sortie en capital, nos mutuelles sont également convaincues que la rente viagère reste la meilleure façon de se protéger contre le « risque » de longévité. Nous nous devons de proposer des solutions multiples, adaptées aux besoins de l'ensemble des adhérents. C'est pourquoi l'UMR propose depuis cette année un nouveau produit d'épargne retraite, permettant d'investir de façon individuelle sur un fonds euros et sur des supports financiers en Unités de Compte. Cette nouvelle offre vient compléter notre solution de retraite en points qui devient un Plan d'Epargne Retraite à partir du 1^{er} octobre 2020 et qui conserve sa gestion mutualisée.

Enfin, l'UMR a fait le choix d'adhérer au groupe VyV Coopération qui a pour ambition de faire progresser les solidarités, le mieux vivre, en contribuant à réinventer la protection sociale de demain. Aux côtés de mutuelles santé et prévoyance, l'UMR y concourra en matière d'épargne et de retraite afin de faire de l'accroissement de la longévité une chance pour tous.

Eric Jeanneau
Président de l'Union Mutualiste Retraite

Sommaire

I. L'Union Mutualiste Retraite, acteur majeur de la retraite complémentaire depuis 2002	6
A. Une expertise dans le secteur de l'épargne retraite volontaire	6
1. Une mutuelle complémentaire pour préparer sa retraite	6
2. La solidarité entre les générations comme conduite sociale et humaniste	7
B. Une expertise dans le secteur de l'épargne retraite volontaire	8
1. Une approche fondée sur la représentation de tous les acteurs mutualistes	8
2. Organigramme de l'équipe dirigeante	9
II. L'Union Mutualiste Retraite, un gestionnaire d'actifs financiers responsable	10
A. Une politique responsable d'investissement de long terme	10
B. Une gestion adaptée à l'actualité réglementaire européenne et française	12
III. L'Union Mutualiste Retraite, un acteur engagé et un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le marché assurantiel des retraites	12
A. Porteur d'une conviction visant à introduire et renforcer une dose de capitalisation en complément de notre régime par répartition, fragilisé par la démographie, afin de protéger dans la durée le niveau de vie des retraites	12
B. Militant d'une réglementation prudentielle adaptée aux assureurs retraite afin de préserver les rendements servis aux adhérents tout en finançant l'économie	13
C. Initiateur d'une pédagogie indispensable à une meilleure compréhension du fonctionnement de l'économie et des paramètres sous-tendant la performance des produits d'épargne-retraite	13
IV. L'Union Mutualiste Retraite en chiffres	14
A. Les chiffres clés de l'UMR	14
B. Les chiffres Corem et Corem sérénité	14
C. Les produits de branche 20 (actifs général de l'UMR)	15

I. L'Union Mutualiste Retraite, acteur majeur de la retraite complémentaire depuis 2002

Depuis près de 20 ans, l'Union Mutualiste Retraite (UMR), favorise le dialogue entre les générations en rassemblant ses sociétaires autour de valeurs communes propres au monde mutualiste, et propose des solutions de protection sociale pour tous élargies à la retraite.

A. Une expertise dans le secteur de l'épargne retraite volontaire

1. Une mutuelle complémentaire pour préparer sa retraite:

Fondée en 2002 avec l'ambition d'offrir au plus grand nombre la possibilité de préparer tout au long de leur vie professionnelle, leur retraite, l'UMR est une union de mutuelles et de composantes issues de la Mutualité Française. Elle propose notamment à ses adhérents une épargne personnelle retraite, dite « retraite complémentaire par points ».

Ses membres fondateurs sont entre autres la MGEN, la MAIF, la Mutuelle Générale, la MFP, la FNMF, la Matmut, la CASDEN Banque populaire.

a. La solution de retraite en points, PER au 1^{er} octobre 2020

- **Comment fonctionne l'épargne de retraite complémentaire par points ?**

Chaque adhérent détermine librement le montant qu'il souhaite consacrer à son épargne retraite. Prenant la forme d'une cotisation mensuelle ré-évaluable et ré-ajustable en fonction de sa situation financière, cette contribution lui permet d'acquérir des points de retraite qui constitueront à terme la base sur laquelle le complément retraite annuel sera calculé.

C'est à compter de l'âge légal de départ à la retraite (actuellement 62 ans) ou à la cessation définitive de ses activités professionnelles que l'adhérent pourra solliciter la conversion de l'ensemble de ses points de retraite acquis, en une rente qui lui sera servie tout au long de sa vie ou à percevoir un capital.

Il est également désormais possible pour l'adhérent de bénéficier des cas de sorties anticipées prévus dans la loi Pacte en cas d'accident de la vie ou d'acquisition de la résidence principale.

- **Comment le régime est-il géré par l'UMR ?**

Pour piloter le régime et garantir sa capacité à verser les rentes à vie, les représentants des adhérents mesurent les risques et anticipent les évolutions à travers le calcul de la Provision Mathématique Théorique¹.

En effet, sur une très longue période, les données économiques fluctuent de manière importante (croissance, taux d'intérêt, inflation). Aussi, le Conseil d'administration peut procéder à certains ajustements dans le cadre des orientations prédéfinies.

Cela peut concerner :

- Le prix d'achat du point au moment des versements ;
- La valeur de service du point qui peut être revue à la hausse comme à la baisse et qui détermine le niveau de la rente lorsque l'adhérent est en statut allocataire ;

¹ Montant probable théorique actuel dont il faudrait disposer pour garantir le versement à vie de l'ensemble des rentes, en cours de service et en cours de constitution.

- L'âge de liquidation à taux plein (l'âge à partir duquel l'adhérent peut percevoir sa rente sans décote).

La modification de la valeur de service du point est la mesure qui préserve le plus l'équité entre les cotisants et les allocataires. Elle permet également de maintenir l'équilibre du régime dans des périodes de tensions économiques et financières.

Des exercices de simulation sur le rendement futur des placements et l'évolution de l'espérance de vie, dans le cadre de la réglementation prudentielle, sont réalisés en continu. L'objectif est de mesurer la performance et l'exposition au risque afin d'être prêt à affronter toute situation qui pourrait affecter l'épargne des adhérents. Le niveau des taux d'intérêt constitue une composante majeure du rendement des placements.

b. Le nouveau Plan d'Epargne Retraite individuel

L'UMR propose également un nouveau Plan Epargne Retraite (PER), « Perivie ».

Personnalisable, il permet d'investir son épargne sur un fonds euros et sur des supports financiers en unités de compte. Il offre à l'adhérent la liberté de choisir entre 2 modes de gestion :

- La gestion Pilotée : l'UMR Pilote l'épargne selon le profil « Equilibré » ou « prudent » de l'adhérent.
Cette gestion est personnalisée par l'âge et consiste à sécuriser l'épargne à l'approche de la retraite vers le fonds euros.
- La gestion libre : l'adhérent pilote lui-même ses placements.

Cette souplesse s'accompagne également de possibilités :

- de sorties anticipées pour faire face à des imprévus,
- de possibilités de protection des proches,
- de frais de gestion parmi les plus bas du marché, en cohérence avec les valeurs mutualistes de l'UMR.

Si pour l'UMR la sortie en rente est l'assurance de recevoir tout au long de sa vie un complément de retraite, l'épargne volontaire pourra être liquidée en rente ou en capital ou en mix des 2 au moment du départ en retraite ou après avoir fait valoir ses droits à la retraite.

c. Comment est constitué le portefeuille de l'UMR ?

L'UMR compte plus de 385 000 sociétaires (issus de la fonction publique et du secteur privé), et gère un volume d'actifs de 11,2 milliards d'euros (en valeur de marché) répartis en 4 produits de retraite complémentaire (le Corem, le R1, le R3 et le Périvie), ce qui en fait l'un des principaux organismes français de retraite complémentaire facultatifs en France.

2. La solidarité entre les générations comme conduite sociale et humaniste

Issue du mouvement mutualiste, soutenue et animée par l'engagement de ses délégués, l'UMR adhère pleinement à des valeurs sociales et humanistes fortes.

Les ambitions de l'UMR sont fondées sur la volonté de rassembler l'ensemble des acteurs du monde de la mutualité autour d'une démarche sociale solidaire qui favorise le dialogue entre les générations, qu'elles soient « en activité », ou « retraitées ».

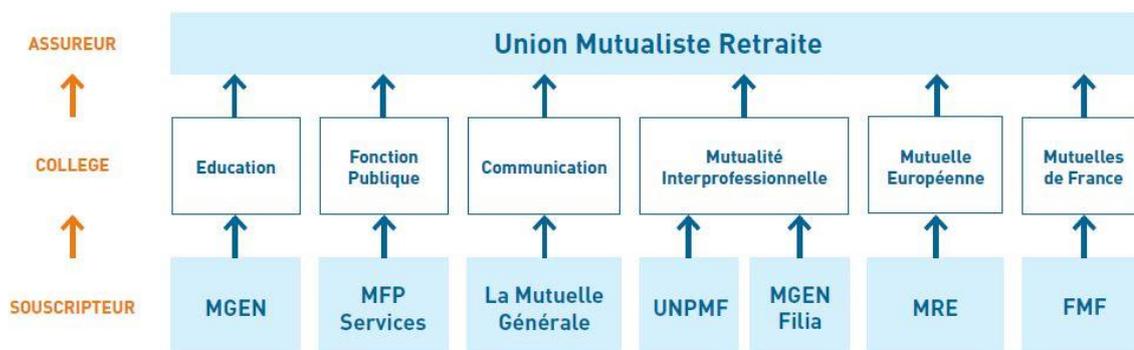
Cet engagement permet à l'UMR de proposer une solution en matière de retraite accessible à tous. La solidarité entre les générations est au cœur du fonctionnement de la complémentaire retraite Corem. Elle se manifeste par la redistribution intégrale, dans le régime, de l'ensemble des contributions au seul bénéfice des mutualistes.

Dans le respect de ses valeurs d'entraide et de solidarité, l'UMR dispose, pour ses produits en points, d'un fonds d'action sociale qui lui permet de venir en aide aux adhérents en situation financière difficile. Les demandes d'aides que nous recevons sont examinées par une commission comprenant des administrateurs représentant les adhérents.

B. Une expertise dans le secteur de l'épargne retraite volontaire

1. Une approche fondée sur la représentation de tous les acteurs mutualistes

L'Union Mutualiste Retraite est une union de mutuelles et d'unions de mutuelles, souscriptrices d'un contrat collectif à adhésion facultative. Ainsi, l'UMR ne comporte donc pas d'adhérent direct personne physique. Ces derniers sont ainsi représentés par les mutuelles auprès desquelles ils ont souscrit leur contrat.

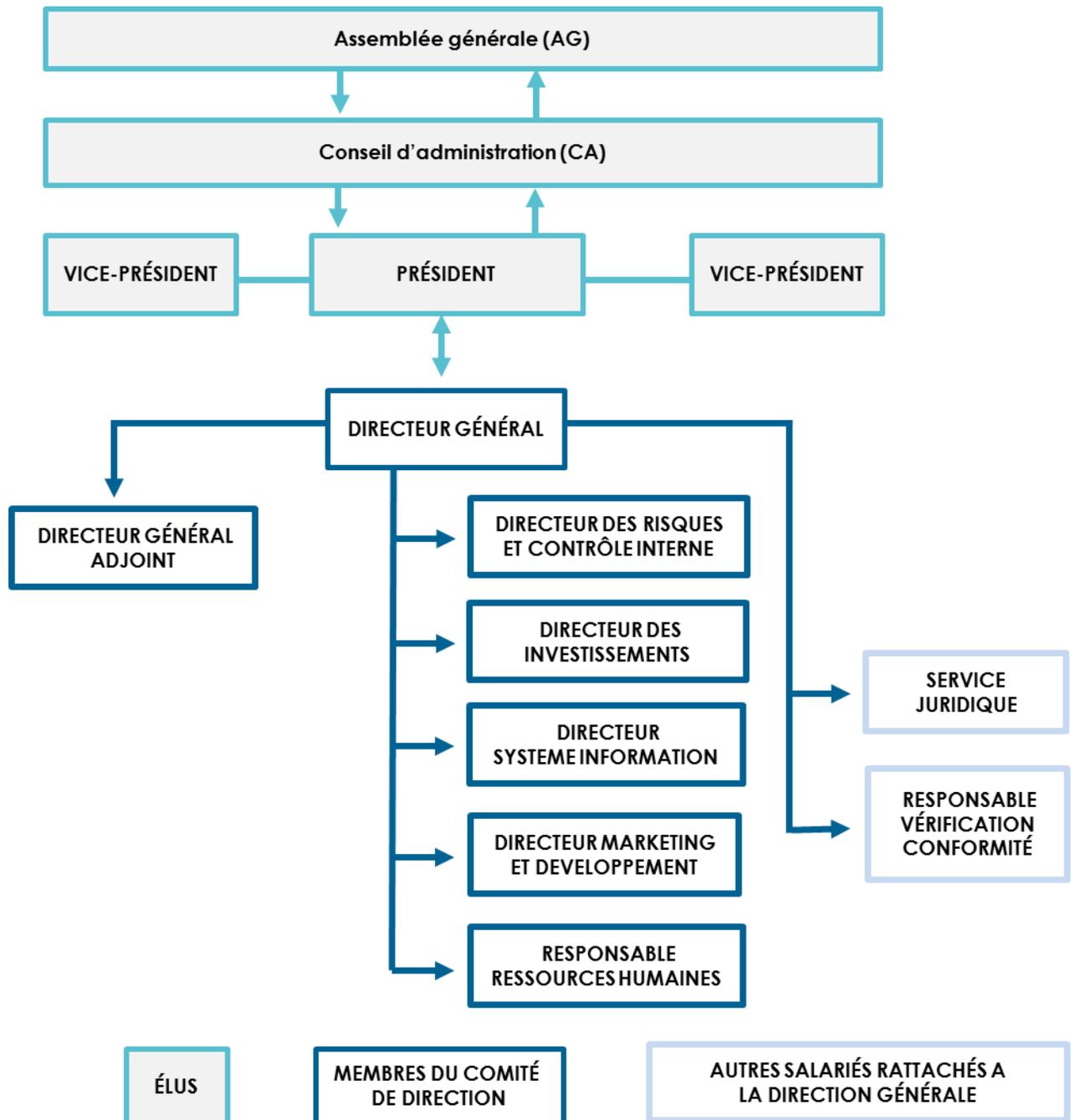


UNPMF : Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française / FMF : Fédération des Mutuelles de France

Ce positionnement d'assureur complémentaire auprès des mutuelles souscriptrices est une force pour l'UMR. Il lui permet d'être au service de leurs adhérents respectifs en adoptant et respectant l'ensemble de valeurs « mutualistes » qui fondent leur engagement. Ainsi, les valeurs qui sont au cœur du fonctionnement de l'UMR et irriguent son action sont les suivantes :

- **La responsabilité** : les cotisations des sociétaires sont investies afin de faire fructifier les actifs gérés par l'UMR. Pour ce faire, l'UMR privilégie des placements diversifiés, de moyen et long terme, dans des supports aux rendements intéressants.
- **La transparence** : l'UMR a mis en place un ensemble d'outils de communication adhérent à destination de ses sociétaires (site internet, espace adhérent, service client, lettre d'information) pour les tenir informés de l'évolution de leur situation personnelle, des décisions prises par le Conseil d'administration, de la législation en vigueur.
- **La non lucrativité** : elle se traduit par une maîtrise des coûts et donc des frais supportés par les adhérents. L'ensemble des ressources disponibles à la gestion des régimes gérés par l'UMR est optimisé grâce aux interventions d'équipes professionnelles, compétentes et rigoureuses qui, au service des sociétaires, ont mis en place des outils de contrôle pour maintenir une maîtrise des frais techniques. Les très faibles coûts de cette gestion permettent ainsi d'assurer aux adhérents des frais parmi les plus bas du marché.

2. Organigramme de l'équipe dirigeante modification membres CODIR



II. L'Union Mutualiste Retraite, un gestionnaire d'actifs financiers responsable

En tant que gestionnaire d'actifs financiers pour le compte de ses sociétaires, l'UMR se doit d'être responsable dans l'ensemble des investissements qu'elle réalise. C'est pourquoi, en conformité avec la stratégie définie par son Conseil d'administration, et dans le respect de l'environnement réglementé dans lequel elle évolue, les équipes de l'UMR privilégient des placements sûrs, de longs termes, et visant à soutenir l'économie réelle française et européenne.

Cette gestion responsable a été récompensée :

- En 2019, par la revue Capital Finance International (CFI), par l'attribution du prix de **Best Mutual Pension Provider** France pour l'année 2019 à l'Union Mutualiste Retraite.
- En 2020, lors de la 16^e édition des "IPE Real Estate Global Conference" organisée du 1^{er} au 3 septembre par le magazine IPE, l'UMR s'est vue décerner le prix de **meilleur investisseur de l'année dans le secteur de l'immobilier dans la catégorie médium**.

A. Une politique responsable d'investissement de long terme

La gestion des fonds placés par les adhérents de l'UMR prend la forme d'une mise en commun des ressources financières (cotisations) dans le but de servir les prestations futures. Cette épargne est investie dans différentes classes d'actifs (obligations, immobiliers, actions, actifs d'infrastructures...) de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble des portefeuilles, dans le meilleur intérêt de tous les adhérents, et dans le respect des règles prudentielles, du code de la mutualité et des limitations fixées par le Conseil d'Administration de l'UMR.

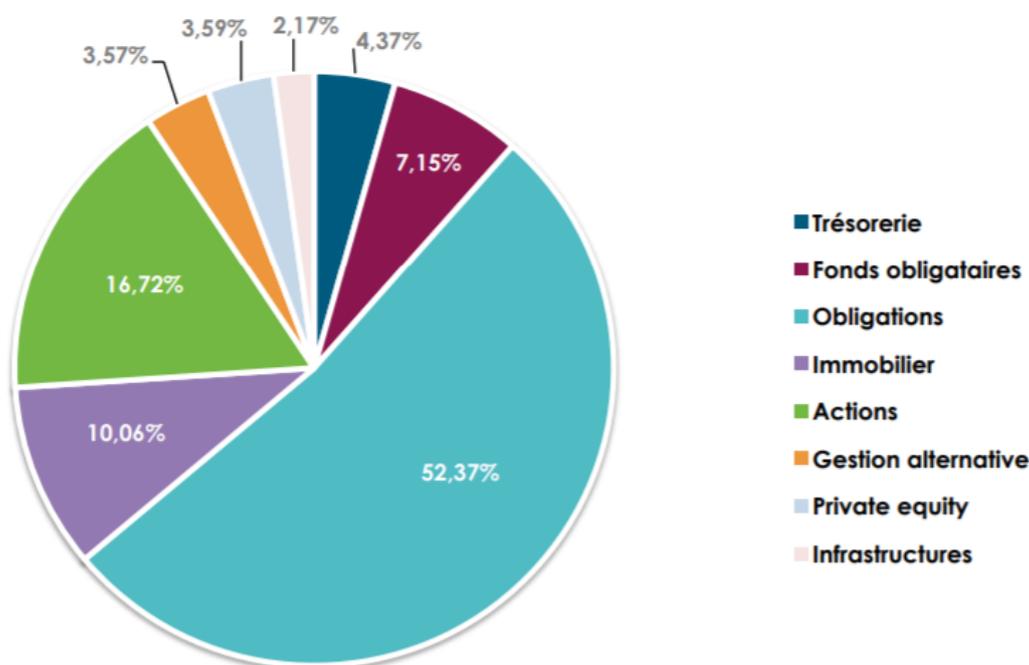
Ainsi, l'UMR n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle puisse mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate (principe de la personne prudente, article 132 de la Directive 2009/138/CE).

Un outil de pilotage actif/passif contribue à mettre en évidence les risques susceptibles d'affecter la solvabilité de l'Union et la capacité des régimes de retraite à faire face à leurs engagements. Des contrôles indépendants et complémentaires sont également organisés et visent à vérifier la conformité des opérations réalisées par l'UMR en lien avec la stratégie d'investissement définie.

L'UMR s'entoure de sociétés de gestion, expertes du marché, qui gèrent dans le cadre d'un mandat la grande majorité de ses placements. Cette délégation de gestion permet de diversifier les opportunités d'investissement tout en réduisant les risques de placement et en abaissant leurs coûts de gestion grâce aux effets de la mutualisation. Ainsi, les placements sont sélectionnés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires.

Pour ce faire, la stratégie d'investissement de l'UMR suit une logique de long terme au service du financement de l'économie et du développement de la zone euro et plus particulièrement de la France, de ses entreprises et de ses infrastructures. Ces investissements, source de stabilisation financière, démontrent l'engagement de l'UMR à soutenir des projets de croissance.

Au 31 décembre 2019 l'UMR gère 9.3 milliards d'euros en valeur nette comptable. La répartition par classe d'actifs est la suivante :



L'UMR a défini en 2014 une stratégie d'investisseur responsable dans une charte dite « ESG » qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements de l'UMR. Elle offre ainsi plus de transparence et une meilleure évaluation des différents risques extra-financiers pouvant impacter les entreprises, les États et les sociétés de gestion.

La gestion ESG permet d'avoir un accès à plus d'informations, au profit d'une meilleure connaissance et de plus de transparence, et d'évaluer les différents risques extra-financiers pouvant impacter les entreprises, les États, les sociétés de gestion : risques Environnementaux, risques Sociaux et risques liés à leur Gouvernance.

Dans ce sens, l'analyse ESG fournit une vision plus large sur les émetteurs ; elle complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du Développement Durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Ils offrent donc de meilleures perspectives de rendement à long terme. **Au 31 décembre 2019, le périmètre couvert par les analyses ESG comprend l'immobilier 10,06%, les obligations détenues en direct 52,37%, les actions cotées 16,72% et les investissements non cotés (fonds de private equity et d'actifs d'infrastructure) 5,76% soit 84,91% des encours.**

Conformément à la charte d'investisseur responsable de l'UMR et au décret d'application de l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique, nous nous sommes employés tout le long de l'année 2018 et en 2019 à :

- améliorer le contrôle des risques en surveillant les pratiques ESG des émetteurs ;
- inciter les partenaires de gestion à adopter de meilleures pratiques ESG ;
- intégrer les enjeux climatiques et énergétiques de demain.

L'UMR a défini trois grands axes en termes d'actions

La stratégie d'investissement :

- intègre une évaluation plus fine du risque climatique afin de mieux protéger le portefeuille contre les conséquences négatives du réchauffement climatique.
- participe à un effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, l'UMR mesure l'évolution de l'empreinte carbone des portefeuilles obligataires et actions.
- contribue au développement durable en investissant une partie des actifs dans des secteurs et produits offrant des bénéfices sociétaux et environnementaux, tels que l'immobilier, certains projets d'infrastructures, les PME non cotées, la microfinance etc. Bien que représentant une part minoritaire du portefeuille de l'UMR, ces investissements sont soumis aux mêmes exigences de performance financière que tous les autres investissements.

Depuis 2018, l'UMR adhère et est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI). Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien de l'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) et le Pacte Mondial des Nations Unies en 2007.

B. Une gestion adaptée à l'actualité réglementaire européenne et française

L'UMR est soumise depuis le 01/01/2016 à la réglementation Solvabilité 2, applicable à tous les acteurs européens de l'assurance.

Le niveau de solvabilité de l'UMR s'apprécie, sous le référentiel Solvabilité 2, à travers les taux de couverture du SCR (le montant de capital minimum dont l'UMR doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5%) et du MCR (le montant minimum de capital requis) introduits par la directive européenne Solvabilité 2. Au 31 décembre 2019, le taux de couverture du SCR s'élève à 263.8% et celui du MCR à 577.9% en intégrant les dispositions spécifiques aux assureurs «branches longues».

Par ailleurs, le Corem étant un régime par points, sa situation financière s'apprécie au travers du taux de couverture des engagements, illustration de la capacité de l'organisme à verser les rentes à ses adhérents, selon les règles prévues par le Code de la mutualité, récemment revues dans le cadre de la loi Sapin 2. Ce ratio est inférieur à 100% (96.5%) au 31/12/2019, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

III. L'Union Mutualiste Retraite, un acteur engagé et un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le marché assurantiel des retraites

A. Porteur d'une conviction visant à mieux orienter l'épargne des français pour protéger dans la durée le niveau de vie des retraités en complément de notre régime par répartition.

En 50 ans, le nombre de retraités est passé de 3 à 14 millions et l'allongement de l'espérance de vie a augmenté de 10 ans.

L'espérance de vie à la naissance des Français est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes en 2019. Durant les 20 dernières années, l'espérance de vie à 62 ans a augmenté de 2,2 ans

pour les femmes et de 3 ans pour les hommes et l'espérance de vie à la retraite continue à évoluer : 10 ans en 1960, 30 ans en 2020 et 40 ans en 2070.

En parallèle, les différentes réformes paramétriques du système de retraite par répartition ont progressivement affaibli le taux de remplacement et l'indexation des retraites. Les projections du Conseil d'orientation des retraites montrent ainsi que le niveau de vie relatif des retraités risque de se dégrader continûment dans le futur. Cela rend d'autant plus nécessaire de proposer aux travailleurs actifs de se constituer une épargne individuelle en complément du système de répartition.

Cependant, les français placent encore trop souvent leur épargne sur des supports inadaptés à cet objectif de très long terme. En ce sens, l'UMR est porteur d'une conviction visant à faciliter l'épargne retraite individuelle en proposant des solutions simples, adaptées et accessibles, en complément de notre régime par répartition, afin de protéger dans la durée le niveau de vie des retraités. Elle favorise également la protection des proches en proposant une réversion de la rente à vie au conjoint survivant.

B. Militant d'une réglementation prudentielle adaptée aux assureurs retraite afin de préserver les rendements servis aux adhérents tout en finançant l'économie

Depuis 2010, tous les acteurs du secteur font face à un contexte exceptionnel auquel est venu s'ajouter la directive européenne Solvabilité II et ses dispositions contraignantes.

À ce titre, il faut souligner la position ambivalente opérée par les élus qui, d'un côté, demandent à ce que l'épargne des ménages soit réorientée vers le financement de l'économie, c'est-à-dire de l'épargne longue qui va se positionner en actions ou en obligations de long terme à destination des entreprises, et, dans le même temps, laissent prospérer des réglementations européennes ou nationales qui contraignent énormément les investisseurs et les empêchent d'investir sur du long terme et du risque. Un procédé pourtant efficace sur la durée.

De ce fait, l'UMR a engagé un certain nombre de démarches auprès des pouvoirs publics, des décideurs, des hommes politiques et des ministères afin de faire évoluer la réglementation, en particulier lorsqu'elle concerne le risque long et notamment en ce qui concerne la réglementation Solvabilité 2.

C. Initiateur d'une pédagogie indispensable à une meilleure compréhension du fonctionnement de l'économie et des paramètres sous-tendant la performance des produits d'épargne retraite

Avec les fonds d'assurance vie en euros, les Français ont été habitués à considérer que l'épargne qui rapporte est liquide alors qu'objectivement seul l'investissement à long terme permet d'obtenir de la performance .

Un produit d'épargne retraite avec sortie en rente viagère est l'un des outils les plus pertinents pour constituer son complément retraite. En effet, son assureur dispose du temps nécessaire pour investir dans des actions et actifs longs tout en mutualisant le risque et en diversifiant son allocation.

L'épargne retraite en points reste aujourd'hui la mieux à même de répondre à ce besoin, notamment pour un citoyen non averti des choses financières. Le plan d'épargne retraite individuel constitue également une réponse adaptée aux personnes qui souhaitent pouvoir conserver la latitude de gérer leur épargne de manière plus individuelle.

Notre communication vise à mieux faire comprendre la nature et le risque de nos différents supports d'investissements dans leur dimension financière et extra-financière (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pris en compte dans la gestion socialement responsable).

IV. L'Union Mutualiste Retraite en chiffres

A. Les chiffres clés de l'UMR

Forte de **83 collaborateurs**, l'Union Mutualiste Retraite gère au 31 décembre 2019, pour le compte de **385 581 adhérents**

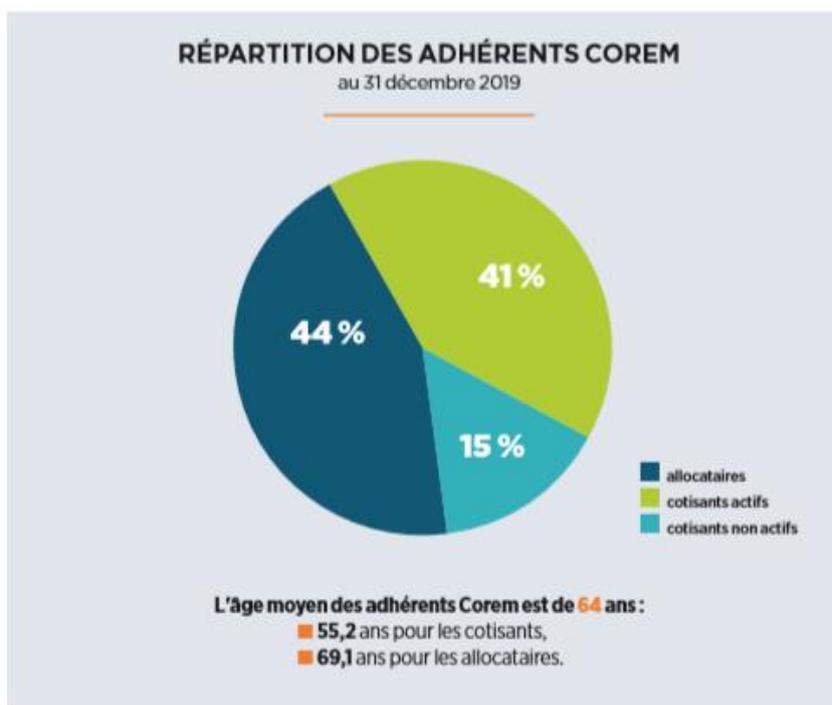
9.3 Mds d'€ d'actifs (Valeur Nette Comptable) = 11,2Mds d'€ en valeur de marché.

(La quote-part des placements de l'UMR correspondant aux engagements pris envers les sociétaires est de 95.3%).

Ses régimes de retraite		Sa garantie Décès
Corem	R1	Corem Sérénité
Pérvie	R3	

B. Les chiffres Corem et Corem sérénité au 31/12/2019

Le régime Corem



Taux de rendement escompté au moment de l'achat des points : 0.25% pour le barème Corem en 2020.

Dotation pour frais de gestion

- 0,3% sur encours (actifs sous gestion)
- 2% sur rentes à hauteur de 3,5% sur versements (cotisations encaissées)

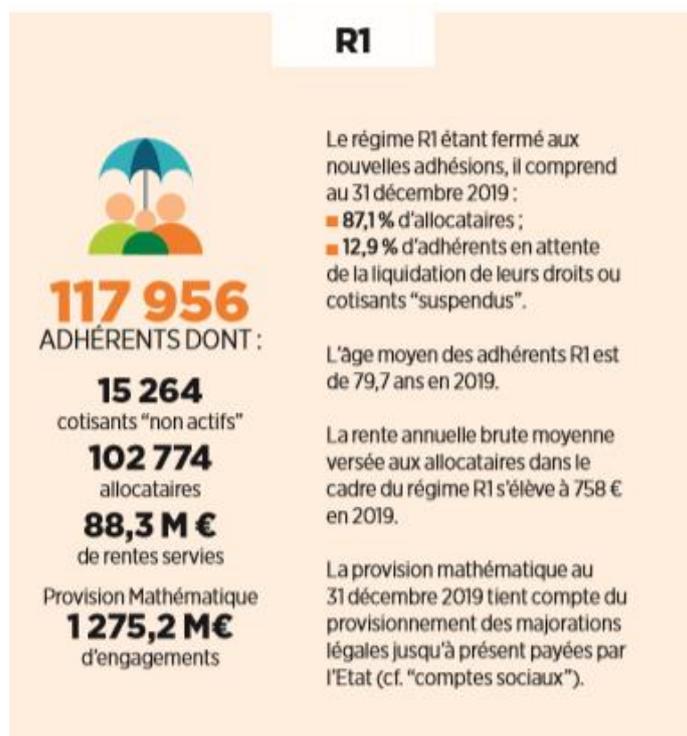
La garantie Décès Corem Sérénité



C. Les produits de branche 20 (actifs général de l'UMR) au 31/12/2019

L'UMR gère 3 régimes qui relèvent de la branche 20. Les portefeuilles de ces régimes sont logés au sein de l'actif général de l'UMR (l'actif général comprend également les actifs en représentation de la marge de solvabilité).

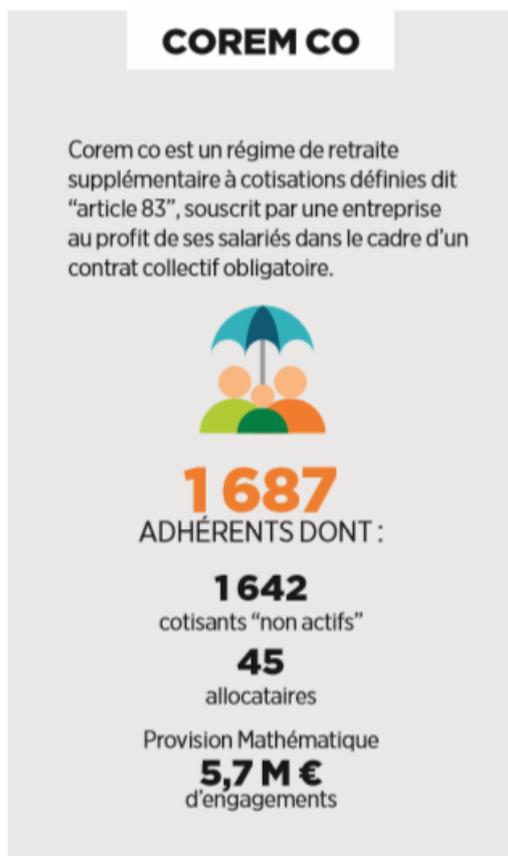
Le régime R1



Le régime R3



Le régime Corem co



D. Le contrat Périvie

Il est commercialisé depuis l'été 2020, par Harmonie Mutuelle, sous marque blanche « PER Individuel » :

- 48 adhésions réalisées par 25 chargés d'affaires au 18/09/2020.